

Berne, le 14 décembre 2023

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Alcool et mobilité douce

Le nombre d'accidents graves en forte hausse

En 2022, 547 personnes ont été grièvement ou mortellement blessées en Suisse dans un accident de la circulation lié à l'alcool. Les chiffres actuels sont au même niveau que ceux enregistrés il y a dix ans, mais un glissement de l'accidentalité vers la mobilité douce a pu être observé durant cette période. À la veille des fêtes de fin d'année, le BPA rappelle que même une faible quantité d'alcool augmente le risque d'accident, et ceci indépendamment du moyen de locomotion.

L'an dernier, 37 personnes sont décédées et 510 ont été grièvement blessées en Suisse dans un accident de la route dû à la consommation d'alcool. Après avoir baissé entre 2013 et 2017, le nombre de dommages corporels graves est reparti à la hausse pour atteindre, en 2022, le niveau d'il y a dix ans.

Aujourd'hui encore, les accidents dus à l'alcool concernent le plus souvent des occupant-es de voitures de tourisme (166 dommages corporels graves) et des motocyclistes (102). Les piéton-nes sont les moins fréquemment touché-es (38). Bien que sur ces dix dernières années, le nombre de tué-es et de blessé-es graves ait baissé au sein de ces groupes d'usagers, les cyclistes, qu'ils soient motorisé-es (78) ou non (88), ainsi que les conducteurs-trices de trottinettes électriques (39) sont de plus en plus souvent impliqué-es dans des accidents graves dus à la consommation de l'alcool.

Taux d'alcoolémie également valable pour la mobilité électrique

«Apparemment, le risque de conduire sous l'influence de l'alcool est sous-estimé par de nombreux conducteurs-trices de vélos, de vélos électriques et de trottinettes électriques», constate Christoph Jöhr, responsable Comportements routiers au BPA. Comme le relaie la campagne du BPA à ce sujet, même de petites quantités d'alcool suffisent en effet à altérer la capacité de conduire, et ceci indépendamment du moyen de locomotion.

Pour Christoph Jöhr, cet état de fait prend d'autant plus d'importance en hiver: « Sur des routes enneigées ou verglacées, circuler à vélo classique ou électrique ou en trottinette électrique risque par moments de s'avérer délicat, même en étant sobre», explique-t-il. Et de rappeler, pour conclure, que le taux limite d'alcool de 0,5 ‰ s'applique également à la mobilité électrique.

Comment rentrer sain et sauf à la maison

- Prendre les transports publics ou un taxi plutôt que son véhicule privé.
- Faire du covoiturage et déterminer à l'avance la personne qui conduira et, donc, ne boira pas.
- Toujours prévoir également des boissons sans alcool pour ses invités.
- Proposer aux personnes alcoolisées de dormir sur place ou appeler un taxi pour elles.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.